



Communiqué de presse

Les coûts de la santé restent la préoccupation principale du Surveillant des prix – nouvelle vue d'ensemble des tarifs des prestations stationnaires des hôpitaux

Date

23.02.2018

L'évolution des coûts dans le domaine de la santé préoccupe le Surveillant des prix. Des propositions permettant d'éliminer les fausses incitations et d'endiguer l'évolution des coûts sont sur la table. Elles doivent maintenant être appliquées rapidement. Le Surveillant des prix accompagnera activement ce processus. Le Surveillant des prix met en ligne, aujourd'hui, une nouvelle vue d'ensemble des tarifs des prestations stationnaires des hôpitaux.

Depuis l'introduction de l'assurance obligatoire des soins en 1996, les **primes des caisses maladie** pour adultes ont connu une progression moyenne de 4,6 % par an. Cette hausse est considérablement supérieure à la croissance économique et à l'augmentation générale des salaires. C'est pourquoi le Surveillant des prix fait, depuis plusieurs années, des propositions *ayant un impact sur le système* et visant à maîtriser les coûts de la santé. Celles-ci ont reçu le soutien du groupe d'experts institué par le Département fédéral de l'intérieur. Ce groupe a suggéré, dans un rapport, 38 mesures pour faire baisser les coûts. Ces mesures reprennent de nombreuses exigences du Surveillant des prix et prônent des incitations économiques opportunes permettant d'éviter une extension inutile du volume des prestations.

Les nouvelles comparaisons internationales du Surveillant des prix, relatives aux **prix des médicaments**, aux prix d'**achat payés par les hôpitaux pour les implants** et aux prix des **pompes à insulines** montrent que, dans ces domaines, les prix suisses sont nettement plus élevés que les prix étrangers. Des mesures correctrices doivent être prises au plus vite.

La **numérisation de l'économie** a également été une des priorités du Surveillant des prix. Il s'est plus particulièrement penché ici sur l'analyse des caractéristiques économiques et juridiques spécifiques des services basés sur un réseau ou une plateforme. C'est dans ce contexte que se situe la procédure ouverte contre la plateforme de réservation hôtelière booking.com. Des indices donnent à penser que les commissions encaissées pour les réservations hôtelières en ligne sont excessives.

Le Surveillant des prix a également été très actif dans le domaine des **infrastructures de base** ainsi que dans celui de l'eau, des eaux usées et des déchets. Outre l'examen concret de **tarifs d'eau, d'épuration des eaux et de déchets**, le Surveillant des prix a mis à jour la comparaison en ligne des taxes pratiquées par les 50 plus grandes villes suisses. Il a par ailleurs entièrement remanié et complété ses publications relatives aux taxes sur l'eau et les eaux usées.

Après une prolongation du règlement amiable conclu en janvier 2014 et reconduit en juin 2016, le Surveillant des prix et **la Poste suisse SA** se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures d'un montant d'environ 10 millions de francs en faveur de la clientèle de la Poste. Un accord a également été trouvé dans le domaine des **transports publics**. Ainsi, le prix de l'abonnement général payable sur facture mensuelle sera réduit à compter du 13^{ème} mois. S'agissant de la répercussion de la baisse de la TVA, un « paquet d'économies » d'une valeur de 9 millions de francs par an a pu être ficelé. Les

discussions avec la branche du transport public sur d'autres questions tarifaires se poursuivront en 2018.

Au chapitre des **télécommunications**, le Surveillant des prix a terminé son enquête sur les prix des inscriptions dans l'annuaire. Il y a quelques années il avait déjà formulé des recommandations pour la régulation de ce domaine dans la législation sur les télécommunications. Au premier janvier 2018, toutes les taxes facturées aux ménages pour leur inscription dans les annuaires tombent. Les taxes prélevées aujourd'hui par les fournisseurs de services de télécommunication pour les factures papier ou pour les paiements au guichet postal restent par contre gênantes. Les taxes incitatives, qui dépassent la couverture des coûts, ne sont pas justifiables. Le Surveillant des prix salue l'orientation générale donnée par le Conseil fédéral à la révision de la loi sur les télécommunications. Il estime néanmoins que celle-ci ne va pas assez loin en ce qui concerne l'itinérance, ces taxes ayant été totalement supprimées dans l'UE en juin 2017.

En vertu d'une décision du Conseil fédéral de l'an dernier, la **redevance de radio-télévision** sera abaissée à 365 francs par ménage et par an à compter du premier janvier 2019. La recommandation formelle formulée par le Surveillant des prix à ce sujet a été partiellement suivie par le Conseil fédéral. Selon les prévisions et calculs actuels, une baisse supplémentaire de la redevance de 20 francs par an devrait être possible à moyen terme.

Le Surveillant des prix a suivi d'un œil critique les travaux à la base du projet de loi sur **l'approvisionnement en gaz**. Il prône une régulation minimale du marché basée sur la réglementation actuelle de la branche. L'enquête sur les tarifs des trois sociétés régionales du groupe Holdigaz s'est conclue par un règlement amiable qui a donné lieu à une baisse tarifaire moyenne d'environ 3 pourcents.

En 2018, le Surveillant des prix poursuivra son activité dans le domaine des **infrastructures de base** et la renforcera dans le **secteur de la santé**. Les fausses incitations, responsables dans beaucoup de cas de l'augmentation des coûts de la santé, nécessitent des mesures ayant un impact sur le système. Les propositions en la matière doivent être mises en place aussi vite que possible. Le Surveillant des prix suivra activement ce processus.

La sensibilisation à l'évolution des coûts dans le domaine de la santé passe par une transparence accrue. Le Surveillant des prix apporte ici une contribution active: Dès aujourd'hui, la Surveillance des prix offre pour la première fois une vue d'ensemble des tarifs de 20 traitements hospitaliers stationnaires fréquents (www.spitaltarife.preisueberwacher.ch). Cette vue d'ensemble sera actualisée annuellement. Par ailleurs, des liens relatifs à des indicateurs de qualité des hôpitaux suisses de soins aigus sont disponibles (plus d'informations à ce sujet dans la documentation annexée à ce communiqué).

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2017

La Surveillance des prix a traité 1488 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs du *domaine de la santé* (env. 19 %). Le deuxième motif de réclamation le plus fréquent concernait les *télécommunications* (environ 13 %). Un nombre d'annonces supérieur à la moyenne a concerné les domaines *du transport*, des *lettres et colis postaux* ainsi que la *branche de la finance*. Le Surveillant des prix a obtenu 9 solutions amiables. Les autorités ont soumis 609 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Celui-ci a émis 132 recommandations portant principalement sur les tarifs et les prix dans le domaine de la santé. Il a également fait usage de manière très intensive de son droit de recommandation dans le domaine *l'approvisionnement et de l'élimination*, notamment au sujet des *taxes sur l'eau, sur les eaux usées et sur les déchets*.

Contact/Questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03